



Matinée ANDÈS du 4 décembre 2004

Perspective d'emploi des docteurs et leur place dans la société

Synthèse atelier 2 : Recherche Privée

Participants :

- Frédéric LEHOBEY, ingénieur de recherche dans le privé, **animateur**
- Bruno BOST, ingénieur agronome, maître de conférences à l'université Paris XI, **contact CIP**
- Benoît BRAIDA, maître de conférences en chimie à l'université Paris VI, **secrétaire**
- Ronan AMICEL, responsable recherche et développement à CAPS entreprise
- Bertrand BOURLON, Doctorant en dernière année de thèse
- Jean-Jacques ETIENNE, Consultant en entreprise (secteur des cosmétiques)
- Marion MENETRAY, Doctorante en dernière année en chimie à l'université Paris VI
- Guy OURISSON, Professeur émérite à l'université Louis Pasteur de Strasbourg
- Willy SUPATTO, Doctorant en dernière année de thèse

Le constat :

Les réseaux dans la recherche privée.

Frédéric LEHOBEY introduit l'atelier en mettant en lumière le caractère dispersée et individualiste des réseaux existant dans le monde la recherche en entreprise. La nécessité d'union est présente dans le monde de la recherche publique, ne serait-ce que pour des raisons de financement. En revanche, cette contrainte n'existe pas dans le secteur de la recherche privée, ce qui a conduit en France à une situation morcelée et disparate.

Il n'existe pas d'organisation représentative de recherche privée en France, et, surtout, pas de volonté qu'une telle entité émerge. Ainsi, l'individualisme prévaut, avec pour conséquence l'absence de réseaux et de relais d'informations globaux, les seules structures associatives puissantes gravitant dans ce secteur étant les associations d'anciens élèves, ou des associations telles que l'association Civile des Ingénieurs de France (dont l'objet principal est la défense du titre d'ingénieur). Cet état de fait pose problème lorsque l'on cherche à communiquer et interagir globalement avec l'ensemble des acteurs de ce secteur.

La perception du docteur en entreprise.

Du point de vue du monde de l'entreprise, le docteur est toujours considéré comme un être curieux, avec l'étiquette d'universitaire fortement collée à la peau. Très significative de la méconnaissance des compétence du docteur par les entrepreneur est cet exemple, fourni par Guy OURISSON, de « docteur caché ». Il s'agit d'un de ses anciens doctorants, désormais dans une très belle situation professionnelle, qui n'a pu s'insérer dans le marché du travail qu'à partir du moment où il a dissimulé sur son CV son expérience doctorale, alors que paradoxalement l'acquis de ses années de thèse lui sont indispensables pour son métier actuel.

Pourtant, le docteur acquiert au cours de sa thèse des compétences variées, qui lui permettent en général de s'adapter rapidement à ses nouvelles fonctions dans l'entreprise. Un autre atout du docteur tient à sa connaissance du monde universitaire. Au sortir de sa thèse, il possède les connaissances techniques et les contacts nécessaires pour pouvoir concevoir et mettre en place des partenariats originaux et productifs entre industriels et universitaires. Les docteurs devraient valoriser lors de l'embauche ce type de compétences.

Un autre aspect du docteur en entreprise, est celle du docteur dans les PME. Dans ces structures, le docteur est alors l'expert scientifique polyvalant à qui l'on peut confier un problème complexe nécessitant des compétences pointues. Les PME constituent une des grandes ressources d'emploi pour les docteurs, cependant on retombe sur le problème de la « recherche éclatée » : comment, sans l'existence de réseaux globaux, pénétrer ce milieu et sensibiliser massivement les personnes travaillant dans les PME ?

Synthèse du rapport final des Etats Généraux de la recherche :

Bruno BOST nous livre ensuite une synthèse des points présents dans le rapport de synthèse final des Etats Généraux de la recherche en rapport avec la question de la recherche privée. Ces réflexions se concentrent essentiellement sur les relations entre recherche publique et recherche privée. Les points principaux qui ont été abordés sont :

- La question de la **propriété intellectuelle et industrielle**. Ce point est un soucis dans le but de nouer des partenariats entre public et privé, à cause du déficit de connaissance des chercheurs du public dans ce domaine.
- La question du **soutient public à la recherche privée**. Cette question a été abordé sous trois angles :
 - **Le crédit impôt-recherche**, avec les risques de son détournement qui n'ont pas manqué d'être soulevé. Des pistes alternatives ont été proposées : conditionner plus fortement ces aides à l'embauche des docteurs, ou le remplacement par une sorte d'impôt-recherche, permettant à des entreprises n'ayant pas d'activité de recherche d'investir dans ce secteur. De manière générale, il est considéré que toute forme de soutien devrait faire l'objet d'un contrôle par le CEOR (qui est en réalité un organe d'accréditation des procédures d'évaluation).
 - La question de la **formation des dirigeants du secteur privé**, et la question de la présence de la recherche dans cette formation, donc de l'origine de ces formations.
 - La question du **partenariat entre recherche privée et recherche publique**. En général, ces partenariats sont vus comme des partenariats « alimentaires », à savoir qu'ils sont vus seulement comme un moyen d'augmenter les ressources des laboratoires publics, par le biais en retour de prestations de service auprès du privé.
- La question de la valorisation. Il est fait demande de la **mise en place de structures de valorisation de transfert des connaissances**. Cependant, ce type de structures existent déjà : les SAIC, par exemple, sont chargées de la valorisation et des contrats de doctorat.
- La question de la **formation permanente des personnel du privé**. La seule proposition qui se retrouve dans le rapport final est un simple encouragement aux chercheurs du privé d'effectuer des stages dans des laboratoires de recherche publique. Ce niveau de réflexion est révélateur du décalage entre la réalité et la perception qu'ont du secteur privé les chercheurs du public.

Question des liens entre recherche privée et recherche publique :

Il existe ainsi un véritable mur de verre entre les mondes de la recherche publique et privée. Vu des laboratoires de recherche publics, le monde de la recherche en entreprise est la grande inconnue. Une méconnaissance profonde et un dédain, voire même du mépris, transparait dans la manière dont les chercheurs du public considèrent leurs homologues du privé : il n'y aurait de vraie recherche fondamentale que la recherche publique. Ce mépris a des racines d'ordre idéologiques, et constitue une spécificité Française, issue de la séparation entre université et Ecoles d'ingénieurs, mise en place à partir de la révolution Française. Cette séparation a eu pour conséquence une définition de la mission des universités tournée exclusivement vers la formation des universitaires. Si la massification des enseignements universitaire qui a eu lieu ces trente ou quarante dernières années rendent caduque cette définition, cette conception ancienne demeure pourtant fortement enracinée dans les esprits.

La formation des doctorants au monde de l'entreprise

Du point de vue de la formation, se pose par conséquent la question de l'éducation des étudiants puis des doctorants au monde de l'entreprise au cours de leur parcours universitaire. Peu ou pas d'informations sont fournies durant leur thèse aux doctorants, comme si la seule issue possible devrait être une insertion dans le monde de la recherche publique. Comment alors arriver à connaître et acquérir les outils permettant une insertion professionnelle dans le privé, lorsque l'on a baigné dans un milieu dans lequel parler d'une possible insertion dans le secteur de la recherche privée relève d'un tabou ? L'arrivée des Ecoles Doctorales représente un début d'ouverture, mais beaucoup reste à faire.

En pratique, la plupart des doctorants envisagent une insertion dans le privé (secteur de la recherche ou hors recherche) lorsque la thèse a été vécue comme un échec. Du point de vue des chercheurs du public, il est impensable qu'un doctorant ayant effectué une « bonne thèse » puisse se détourner de la recherche publique. Comment ces jeunes chercheurs, se dirigeant vers le secteur privé par défaut, pourraient-ils alors faire preuve de dynamisme ?

Bruno BOST insiste sur le fait que la thèse est un viatique pour nombre d'activité, et bien qu'une formation par la recherche, ce n'est pas seulement une formation pour la recherche. La question de l'insertion professionnelle et du projet professionnel doit se poser au cours de la thèse, et elle ne doit pas se poser différemment pour les jeunes chercheurs qui se destinent au secteur public ou au monde de l'entreprise.

Une interaction public/privé positive existe-elle ?

Dans ce concert général de témoignages négatifs, Guy OURISSON contraste en avançant son expérience, au contraire très positive. Pour connaître le monde industriel depuis toujours, et pour avoir eu un accès à une connaissance intime de plusieurs grandes entreprises du secteur chimique, la recherche privée apparaît à ses yeux comme étant de même nature que la recherche publique sous bien des aspects. En revanche, la recherche se pratique en entreprise dans des laboratoires considérablement mieux équipés que les laboratoires publics, ce qui fait de la recherche privée une « recherche publique en mieux ». En outre, en ce qui concerne l'insertion professionnelle des docteurs qu'il a pu former au cours de sa carrière, plus de la moitié d'entre eux sont aujourd'hui insérés, à des postes divers, en entreprise. Parfois, le secteur d'insertion est très éloigné de celui de la thèse d'origine.

Quelques pistes de réflexions et d'actions :

Renforcement des liens public/privé :

Plutôt que de mettre en place des structures nouvelles, il convient tout d'abord de commencer par **conduire un travail d'expertise, visant à recenser et faire le bilan du fonctionnement des structures mixtes privé/public existantes** (SAIC, UMR CNRS/Entreprises...). Quelles sont les structures où de « vrais » partenariats privé/public (autre qu'alimentaires) ont été mis en place ? Comment cela fonctionne-t-il ? Quel bilan en tire-t-on ? Ce travail d'expertise conduirait à un retour sur ces expériences sur lequel il serait possible de se baser pour proposer ensuite de nouvelles formes de partenariat améliorées.

Une autre voie consiste au **développement des actions de formation permanente dans les entreprises privées**. Ce type d'action est en général très mal perçu par les responsables universitaires, ces derniers n'y voyant qu'un prétexte pour l'intervenant d'arrondir ses fins de mois par le biais de son intervention en entreprise.

La formation des docteurs :

Plusieurs propositions ont été suggérées, suite au constat effectué :

- **Sortir une critique féroce des laboratoires publics qui déconsidèrent la recherche privée**, afin de stigmatiser ce type d'attitudes.
- Pour aller au-delà d'une simple stigmatisation de mauvais comportements, l'ANDÈS soit **montrer le bon exemple en exhibant des individualités dont les parcours sont autant d'exemples positifs d'interaction entre recherche privée et publique** : universitaires ayant fait carrière en entreprise, chercheurs participants à

de « vrais » partenariats public/privé... Cela pourrait se faire par le biais d'une matinée. En revanche, la question se pose de comment sensibiliser les doctorants à l'intérieur des laboratoires publics. La piste des Ecoles Doctorales est évoquée.

- **Réaliser une étude-bilan sur les initiatives lancées par l'ABG**, telles que les doctorales ou le nouveau chapitre de thèse. Quel impact ces initiatives ont-elles eues ? Quel retour de la part des entreprises ?
- Le doctorat est désormais un diplôme Européen. Il convient donc de **profiter de l'opportunité de la réforme LMD pour obtenir que le doctorat soit considéré comme un diplôme professionnel à part entière**. Actuellement, le diplôme de doctorat est classé au niveau 1 dans les grilles de classement du ministère, aux côtés du diplôme d'ingénieur et des mastères.

Comment favoriser l'emploi des docteurs :

Une première piste est de traiter la question de l'évaluation d'une thèse, non pas du point de vue des critères d'obtention du diplôme, mais du point de vue de critères d'employabilité du futur docteur. **Quels sont les critères qui permettraient de valoriser un doctorat dans le privé ?**

En ce qui concerne **l'emploi des docteurs en SHS**, il existe potentiellement un réservoir important d'emploi dans des entreprises qui feraient de la **recherche dans des secteurs nécessitant des compétences autres que technologiques** (par exemple : besoin de docteurs sociologues dans des entreprises d'informatique effectuant de la recherche sur les interfaces homme/machine). L'ANDÈS pourrait travailler sur le recensement de ces types d'emplois méconnus, probablement importants en région Parisienne, l'île de France comprenant beaucoup d'entreprises de services.

Il convient également de **réfléchir de manière globale sur les perspectives ouverte par le doctorat**. Il existe en effet sans doute de nombreux secteurs que les docteurs pourraient irriguer.

Développement d'un véritable réseau national de chercheurs du privé :

Dans le but de fédérer les acteurs de la recherche privée, il a été proposé de s'appuyer sur les structures existantes. Guy OURISSON a proposé de s'intéresser tout particulièrement à **L'Académie des technologies**. Cette structure, créée par l'académie des sciences, regroupe entre autres tous les Directeurs de Recherches des grandes entreprises. C'est par conséquent un lieu de rencontre des représentants de la recherche privée, et également lieu de confluence entre les secteur de la recherche privée et de la recherche publique. Il est proposé de **recenser les docteurs membre de cette académie, de les mobiliser sur ces questions, et d'essayer de les amener à l'ANDeS**.

Conclusion et perspectives

Au terme de cet atelier, il apparaît très clairement que sur le sujet de la recherche privée, la réflexion n'est encore qu'embryonnaire. Le travail de cet atelier constitue un préliminaire, la réflexion devra se développer et s'approfondir autour des axes évoqués avant que des actions concrètes puissent être entreprises par l'ANDÈS.

Comme étape suivante, **une matinée ANDÈS de « démarrage » portant spécifiquement sur la question de la recherche en entreprise est proposée pour le printemps prochain**. Cette matinée aura pour objectif premier de réunir et mobiliser toutes les personnes évoquées (docteurs universitaires ayant fait carrière dans le secteur privé, exemples de partenariat réussis entre privé et public, docteur SHS faisant de la recherche autre que technologique...). Ces invités apporteront autant de témoignages positifs, de retours d'expériences, et de pistes de réflexion sur la question de l'insertion des docteurs dans le secteur de la recherche privée, ainsi que sur les liens entre recherche privée et recherche publique. Il s'agira également au cours de cette matinée de sonner le lancement d'une réflexion plus approfondie sur ce sujet, par l'exploration des pistes évoquées au cours de cet atelier, ou en faisant émerger des pistes de réflexion et d'actions nouvelles.